

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC (proc de JC COURT), M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), B PERRUSSET (proc de A BEL), E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), P MAISONNEUVE, C CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES (proc de A ROUSSET), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER J LAFFONT, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX (proc de M GUYON), MF MARTIN (proc de B SOUCHE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER (proc de F CHASSON), G DOZ, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 31

Procurations : 12

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 28/10/2021

Secrétaire de séance : P ROUX

Absents : J DAUMAS, K ESSAYAR, JF DURAND, D BERAL, G FANGIER, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M CEYSSON.

En présence des suppléants non votants :

Objet : Modification du tableau de classement des chemins de randonnée communautaires.

Le Président rappelle que la CCBA est compétente en matière de sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire.

1 - Suppression de la boucle « Le rebord du Coiron »

La boucle de randonnée pédestre intitulée « Le rebord du Coiron » située en partie sur les communes de Saint Privat et Vesseaux et pour moitié hors territoire de la CCBA (Lussas). Sur la partie située sur Lussas, il n'y a pas d'inscription au PDIPR et la signalétique est différente de celle de la CCBA. Cette boucle est par ailleurs constituée de tronçons discontinus entre la traversée de la Louyre et le départ de la boucle située en domaine privé, sans accords des propriétaires en conventions de passage.

Elle comporte également des défauts qualitatifs : absence de parking au point de départ, distance importante (12,5 km) ne correspondant que peu au profil d'usager des topoguides selon l'OTI, terrain caillouteux et piste pentue très érodée, forte exposition à la chaleur et sans points d'eau et l'itinéraire traverse la Louyre dans ses gorges, pouvant amener une errance du public susceptible d'impacter ce milieu naturel sensible, ce que déplore la FRAPNA.

En conséquence, la boucle de randonnée pédestre intitulée « Le rebord du Coiron » représentant un linéaire de 10,8 km ne présente plus d'intérêt pour l'activité, au regard des critères de la compétence randonnée intercommunale. Il doit donc être supprimé de la liste des sentiers d'intérêt communautaires et de la carte générale du réseau qui sera modifiée en conséquence.

2 - Classement des tronçons spécifiques à la base VTT (sentier n°8)

Pour les besoins de la base VTT à Vesseaux, des sentiers ont été créés spécifiquement qui ne font pas pour le moment d'un classement au tableau des sentiers d'intérêt communautaire et à la carte générale du réseau.

Ces tronçons à classer totalisent un linéaire de 25 km en cours d'inscription au PDIPR.

Adossés au réseau de sentiers communautaires préexistants, ils permettent d'offrir 110 km de circuit VTT à ce jour sur le territoire de la CCBA. Ils sont reliés avec les circuits existant sur la communauté de communes de Berg et Coiron.

En conséquence, il est proposé le classement des sentiers n° 8.

Pour rappel, les statuts de la CCBA prévoient que la modification du tableau de classement des sentiers d'intérêt communautaires et la carte générale du réseau correspondante ne nécessite pas de modification statutaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Supprimer la boucle de randonnée pédestre intitulée « Le rebord du Coiron » représentant un linéaire de 10,8 km de la liste des sentiers d'intérêt communautaires et de la carte générale du réseau qui sera modifiée en conséquence.
- Classer les tronçons spécifiques à la base VTT à Vesseaux dits sentiers n°8.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 Novembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE

A blue circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays d'Aurillac is visible. The stamp features a central emblem and the text "Communauté de Communes du Pays d'Aurillac" around the perimeter. A red ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211104-DEL04112021-11-DE
Date de télétransmission : 05/11/2021
Date de réception préfecture : 05/11/2021